

# DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
**BLAIN**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, eu égard au contexte sanitaire, à la Salle Henry Dunant, 1bis rue Saint-Laurent à BLAIN, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

La délocalisation exceptionnelle du Conseil municipal hors de la Mairie a été décidée pour tenir compte des précautions sanitaires nécessaires. Communication a été faite auprès de M. le Préfet de cette disposition exceptionnelle.

**DATE DE CONVOCATION** : 15 octobre 2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 25 – REPRÉSENTÉS : 4

**PRÉSENTS** : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. LAFOND Frédéric, Mme TESSIER Martine, MM. RICARD Jean-François, REKIS Stéphane, COLIN Arnaud et DELAUNAY Yoann, Mme FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GUILLAUMEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mmes HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie et MOREAU Valérie, M. MOUSSU James, Mme NIAUDET Danielle, MM. PELÉ Martin, PICAUD Michaël, PINEAU Olivier et RANNOU Yannick et Mmes SCHLADT Rita et VAIRÉ Sandrine.

**EXCUSÉS** : Mme GUIHOT Nathalie (*pouvoir à Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie*), M. CODET Stéphane (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*), Mme FERRY Gladie (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*) et Mme GUIHO Marie-France (*pouvoir à Mme GUINEL Marie-Jeanne*).

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE** : MM. RICARD Jean-François et REKIS Bruno

<b>OBJET</b> :	<b>Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2019</b>
----------------	---

N° 2020 / 10 / 08

*Conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement mettant l'accent sur la transparence et l'information des usagers et au décret n°2000-404 du 11 Mai 2000, il est proposé un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de communes de la Région de Blain pour l'année 2019.*

*Ce rapport contribue à mieux connaître et faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles ce service est géré.*

*Ce rapport a été présenté et approuvé en Conseil communautaire le 23 septembre 2020. Il doit être présenté, devant l'assemblée délibérante de chaque commune.*

*Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales  
Vu le rapport d'activités 2019 et la note de synthèse, adressés aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.*

*Le Conseil municipal,  
PREND ACTE de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service*

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 27 octobre 2020.  
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20201022-CM-2020-10-08-  
DE  
Date de télétransmission : 27/10/2020  
Date de réception préfecture : 27/10/2020